

Aude



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

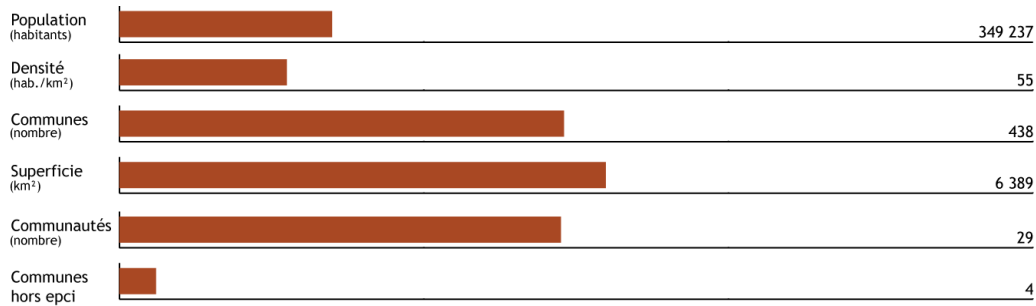
26 mai 2011

Recomposition du tissu intercommunal :

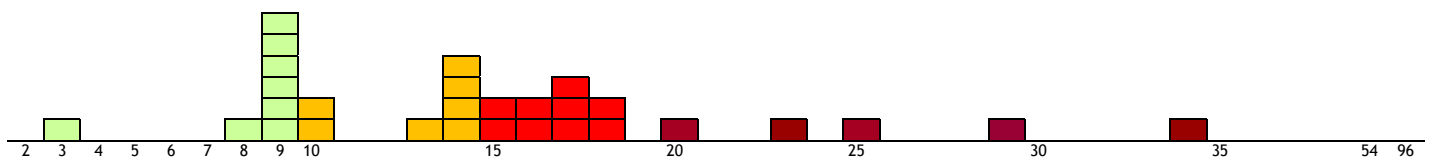
- Le nombre de communautés a diminué (par dissolution d'une communauté).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- Le nombre de communes isolées a diminué.
- La population des communautés a progressé.

Les données

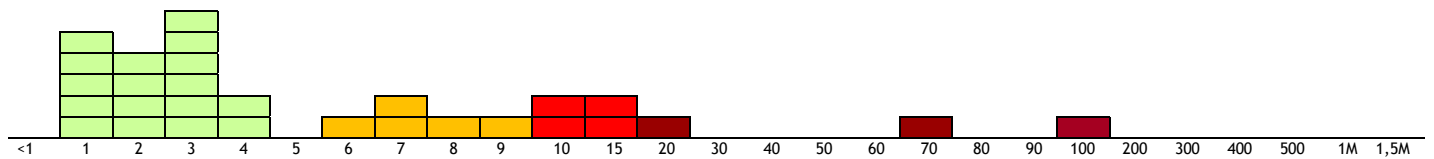
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

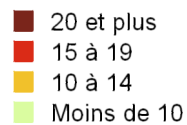
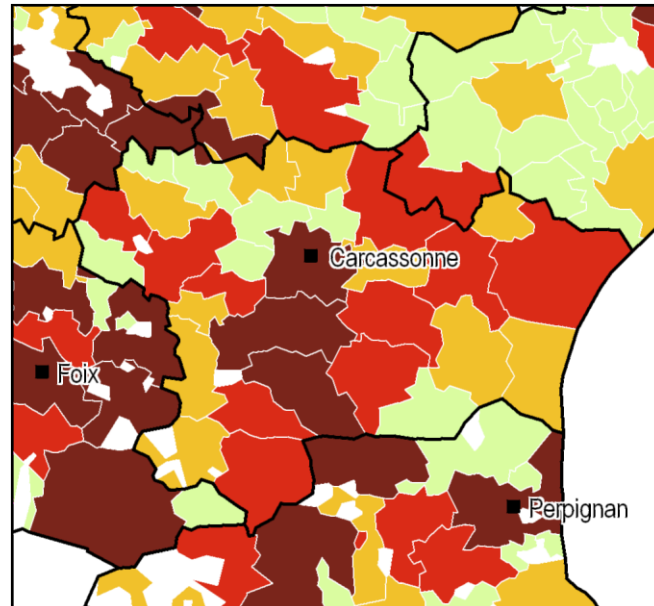


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	1
8	1
9	6
10	2
13	1
14	4
15	2
16	2
17	3
18	2
20	1
23	1
25	1
29	1
34	1
TOTAL	29

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	5
2 à 3 000	4
3 à 4 000	6
4 à 5 000	2
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	1
9 à 10 000	1
10 à 15 000	2
15 à 20 000	2
20 à 30 000	1
70 à 80 000	1
100 à 200 000	1
TOTAL	29

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La majorité des communautés sont de dimension moyenne :

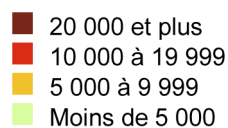
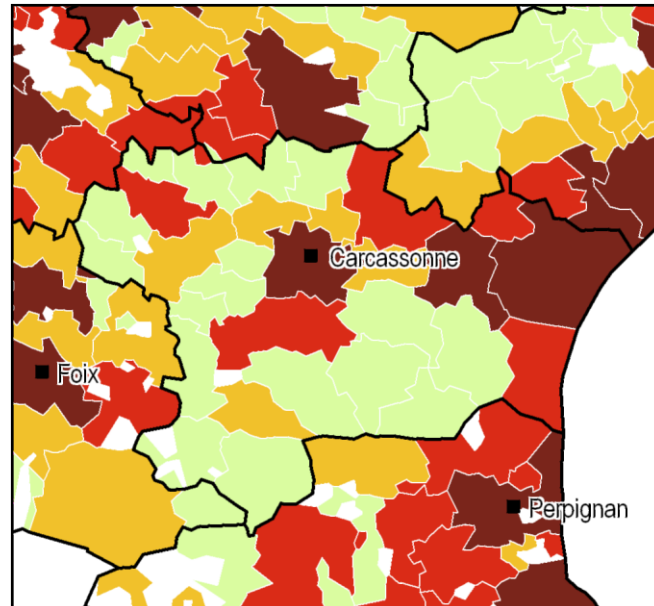
- 16 communautés sur 29 (soit 55,20 %) comptent entre 10 et 19 communes.
- 8 communautés (soit 27,60 %) comptent moins de 10 communes, dont 1 moins de 5 communes (CC de la Malepère).
- 5 communautés (soit 17,20 %) comptent au moins de 20 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans l'Est des Pyrénées-Orientales.
- Les communautés sont plus petites dans l'Hérault et une partie du Tarn.
- Elles sont plus vastes en Ariège et en Haute-Garonne.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Une grande disparité de population existe entre les communautés, selon une répartition géographique assez nette :

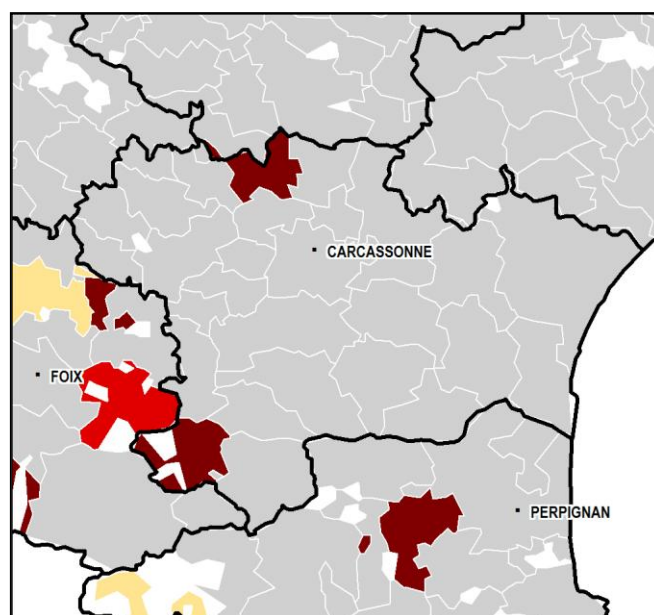
- 22 communautés sur 29 (soit 75,90 %) comptent moins de 10 000 habitants ; elles occupent la plus grande partie du département (le Nord, l'Ouest et le Sud).
- 17 communautés (soit 58,60 %) comptent moins de 5 000 habitants, dont 5 moins de 2 000 habitants (CC du Canton d'Axat, CC les Coteaux du Razès, CC des Hautes Corbières, CC du Massif de Mouthoumet, CC du Pays de Sault).
- 7 communautés (soit 24,10 %) comptent au moins 10 000 habitants ; la plupart sont concentrées sur le littoral où autour du pôle Carcassonnais.
- 3 communautés (soit 10,30 %) comptent au moins 20 000 habitants, dont 2 plus de 50 000 habitants : CA du Carcassonnais et CA le Grand Narbonne ; cette dernière rassemble 30,50 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Hormis la zone littorale, la plupart des communautés riveraines sont plus peuplées.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoires discontinus	2	CC du Cabardes-Montagne Noire, CC du Pays de Sault
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	10	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	8	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	5	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	4	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Élargissement de périmètres existants :

- Camurac et La Fajolle ont intégré la CC du Pays de Sault.

Entre 2009 et 2010

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Alairac et Montclar ont intégré la CA du Carcassonnais.
- Niort-de-Sault a intégré la CC du Pays de Sault.

Entre 2010 et 2011

Dissolution de communautés :

- La CC du Canal du Midi en Sud Minervois a été dissoute.
10 des 12 communes membres ont rejoint la CA de la Narbonnaise (cf. infra), Paraza a intégré la CC de la Région Lézignanaise, Mailhac est devenue une commune « isolée ».

Retrait de commune :

- Port-la-Nouvelle a quitté la CC Corbières en Méditerranée.

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Argeliers, Bize-Minervois, Ginestas, Mirepeisset, Pouzols-Minervois, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sallèles-d'Aude, Ventenac-en-Minervois ont intégré la CA de la Narbonnaise.
- Port-la-Nouvelle a intégré la CA de la Narbonnaise.

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Fontanès-de-Sault a intégré la CC du Pays de Sault.
- Festes-et-Saint-André a intégré la CC du Pays de Couiza.

Répartition des communes « isolées »

- Localisées en limite Ouest du département, en particulier Belcaire et Merial qui créent des discontinuités au sein de la CC du Pays de Sault.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BELCAIRE
MAILHAC

MÉRIAL
SAINT-AMANS

Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006
Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans l'Aude
Juin 2006

Situation

- L'Aude compte 30 EPCI à fiscalité propre : 2 communautés d'agglomération et 28 communautés de communes.
- Un taux de couverture très important : 99,8 % de la population et seulement 10 communes sur 438 n'appartiennent toujours pas à un EPCI à fiscalité propre.
- Le périmètre des EPCI à fiscalité propre apparaît trop souvent limité et fractionné : la moitié des intercommunalités ont une population inférieure à 3 300 habitants et 9 communautés de communes ont moins de 2 000 habitants.
- L'intérêt communautaire est mal défini et les compétences insuffisamment exercées.
- Le mouvement de réduction des petits syndicats a été entamé mais doit être poursuivi.

Les perspectives de simplification et de rationalisation de l'intercommunalité

• Mesures qui pourraient être mises en œuvre dans des délais relativement brefs :

- La poursuite de la réduction du nombre de syndicats.
- La résorption des blancs (10 communes).
- La rationalisation des compétences et la définition de l'intérêt communautaire.

• Mesures à moyen et long terme :

- La réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre pour leur permettre de disposer en termes démographiques, géographiques et financiers d'une assiette suffisante en vue d'une réelle mise en œuvre des politiques d'aménagement de l'espace intercommunal et de développement économique.
- Trois approches distinctes peuvent permettre de dégager des orientations : une fondée sur la taille suffisante, une sur le concept de « bassins de vie », une autre axée sur l'existence des pays.
- Trois hypothèses de regroupement sont alors possibles :

La première :

- Hors communauté d'agglomération, l'ensemble des intercommunalités, à l'exception des CC du Canton de Lagrasse, du Piémont d'Alaric, du Limouxin et du Saint-Hilairois (fortement attirées par d'autres pôles que Carcassonne), incluant les communes de Bouilhonnac, Rustiques, Badens, Monze et Floure, membres de la CC du Piémont d'Alaric.

La deuxième :

- Les CC de Cabardès-Montagne Noire, Cabardès-Canal du Midi, du Haut Cabardès.
- Les CC de Minervois au Cabardès et du Haut-Minervois.
- La CA de Carcassonne, les communes de Bouilhonnac, Rustiques, Badens, Monze et Floure (membres de la CC du Piémont d'Alaric), les communes d'Alairac et Montclar qui ne font pas partie d'une intercommunalité et la CC de la Malepère.

- Les CC des Coteaux du Razès, Razès Malepère, du Limouxin et du Saint-Hilairois, la commune de Festes et Saint-André encore isolée.
- Les CC des Hautes-Corbières et du Massif de Mouthoumet.

La troisième :

- Axée sur le découpage du département en pays.
- La logique de cette démarche, poussée à son terme, a pour effet de proposer une carte où figurent seulement une dizaine de communautés.